

DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

---

COMMUNE

de



**Compte rendu de la séance du  
CONSEIL MUNICIPAL  
qui s'est tenue le**

**JEUDI 14 AVRIL 2011  
18H00  
en MAIRIE de MORZINE**

## COMpte Rendu Sommaire DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.04.2011

*Sous la présidence de M. Gérard Berger – Maire*

**Date de convocation du conseil municipal : 08 avril 2011**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **23**

**Nombre de conseillers municipaux présents en début de séance : 16**

### **Présents :**

Mmes MULLER O., BRULEBOIS F., PHILIPP M., RICHARD G.,  
PINARD I. (à partir du point 2.1)  
MM. RASTELLO L., RICHARD M., PEILLEX G., ECOEUR J., GAYDON E., PERNET G.,  
MUFFAT G., BERGER J.F., BEARD P., BAUD J.J. (José), GAYMARD L., GEYDET G.

### **Absents :**

Mmes DION S., RICHARD H., PINARD I. (pour le point 1 en totalité)  
MM. BATTANDIER J.L., COQUILLARD M., RULLAND G.

### **Pouvoirs :**

Madame Sophie DION	à	Monsieur Gérard BERGER - Maire
Monsieur Jean-Louis BATTANDIER	à	Monsieur Lucien RASTELLO
Monsieur Michel COQUILLARD	à	Monsieur Joseph ECOEUR
Madame Hélène RICHARD	à	Monsieur Gilbert PEILLEX

*- Mademoiselle Fanny Brûlebois a été élue secrétaire -*

## PREAMBULE

### **Approbation du compte rendu du 25.03.2011.**

Odile Muller demande si la délibération déterminant les emplois ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile concerne également les véhicules de l'office du tourisme de Morzine. Il lui est répondu que ces derniers sont désormais assurés et gérés directement par l'office du tourisme.

Le compte rendu de la séance précédente n'appelle pas d'autre observation. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

## 1 DOMAINE ET PATRIMOINE

### 1.1 ALIENATIONS

#### 1.1.1 Vente d'un chemin communal à M. GAYDON Patrice

*~ Gaël Muffat, intéressé, quitte provisoirement la séance ~*

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 18.02.2011, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de céder à M. GAYDON Patrice un terrain communal cadastré section H au lieu-dit « La Mouille de la Manche ».

Il est apparu que la surface vendue et indiquée initialement ne correspond à la réalité. En effet, cet ancien chemin communal est d'une superficie de 75 m<sup>2</sup> (37 m<sup>2</sup> + 38 m<sup>2</sup>) et non de 71 m<sup>2</sup>.

M. le Maire demande donc au conseil municipal de prendre acte de cette unique modification.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

PREND ACTE de la modification de la superficie du terrain cédé à M. GAYDON Patrice est arrêtée à 75 m<sup>2</sup> (37m<sup>2</sup> + 38 m<sup>2</sup>),

AUTORISE le M. le Maire à :

- signer l'acte de vente avec M. GAYDON Patrice,
- engager toutes procédures et signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette cession,

étant précisé que le produit de cette cession sera inscrit au chapitre 024 du BP 2011.

*~ Gaël Muffat réintègre la séance la séance ~*

## 2 FONCTION PUBLIQUE

### 2.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT

#### 2.1.1 Adoption du règlement relatif à l'organisation du temps de travail des services municipaux

Par délibération en date du 06.05.2002, le conseil municipal a fixé le cadre général de l'organisation du temps de travail des services municipaux.

Afin de prendre en compte les évolutions réglementaires mais aussi les difficultés d'application de certaines dispositions, il a été décidé d'opérer une refonte globale du dispositif existant en vue d'établir un socle commun des règles d'organisation du temps de travail (durée du travail, travail de nuit, des week-ends et jours fériés, astreintes, congés, CET).

Fruit de nombreuses discussions entre chefs de service, en Commission d'Administration Générale mais aussi dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des élus membres de la CAG et des

représentants du personnel, ce document a été approuvé par le Comité Technique Paritaire dans sa séance du 23 mars 2011.

Dans le prolongement de son adoption, il fera l'objet de la mise au point de règlements d'application propres à chaque service, après concertation avec les agents concernés, afin de prendre en compte leurs contraintes spécifiques sur certains aspects du protocole.

Ces règlements seront soumis, pour avis, au CTP avant d'être présentés au conseil municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- APPROUVE le projet de règlement (annexé à la présente), portant organisation du temps de travail des services de la commune de Morzine-Avoriaz,
- AUTORISE M. le Maire à le signer et à en assurer l'exécution.

## **3 FINANCES LOCALES**

### **3.1 DECISIONS BUDGETAIRES**

*Pour l'adoption de l'ensemble des comptes administratifs 2010  
~ Gérard Berger - Maire -, ne participe pas au vote, ~  
Lucien Rastello – 1<sup>er</sup> adjoint – assure la présidence de séance*

#### **3.1.1 Comptes administratifs 2010 : adoption**

##### **- Budget principal -**

Vu le CGCT et notamment les articles L2121-31 et L1612-12 et suivants,  
Vu les délibérations du conseil municipal approuvant le budget primitif en date du 18 mars 2010,  
Vu les décisions modificatives en date du 06/05/2010, du 03/06/2010, du 13/08/2010, du 17/09/2010, du 08/10/2010 et du 10/12/2010,

Après avis de la commission des finances en date du 17/01, 24/01/2011 et du 21/03/2011,

Ayant entendu l'exposé de Lucien Rastello, M. le Maire ayant quitté la salle au moment du vote et le conseil municipal siégeant sous la présidence du premier adjoint conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le conseil municipal après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	15 843 947,72	15 860 765,13
Recettes	16 295 765,68	19 623 697,97
Résultat de l'exercice	451 817,96	3 762 932,84
Résultat antérieur	- 4 261 746,78	1 627 488,26
Résultat de clôture	1 580 492,28	

et donne quitus au Maire.

**- Régie du parc des sports -**

Vu le CGCT et notamment les articles L2121-31 et L1612-12 et suivants,  
Vu les délibérations du conseil municipal approuvant le budget primitif en date du 18 mars 2010,  
Vu la décision modificative en date du 08/10/2010,

Après avis de la commission des finances en date du 17/01 et 24/01/2011,

Ayant entendu l'exposé de Lucien Rastello, M. le Maire ayant quitté la salle au moment du vote et le conseil municipal siégeant sous la présidence du premier adjoint conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le conseil municipal après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	278 243,00	78 059,46
Recettes	255 663,74	98 601,19
Résultat de l'exercice	-22 579,26	20 541,73
Résultat antérieur	39 547,87	17 946,34
Résultat de clôture	55 456,68	

et donne quitus au Maire.

**- Budget annexe « Eau et assainissement » -**

Vu le CGCT et notamment les articles L2121-31 et L1612-12 et suivants,  
Vu les délibérations du conseil municipal approuvant le budget primitif en date du 18 mars 2010,  
Vu la décision modificative en date du 05/11/2010,

Après avis de la commission des finances en date du 17/01 et 24/01/2011,

Ayant entendu l'exposé de Lucien Rastello, M. le Maire ayant quitté la salle au moment du vote et le conseil municipal siégeant sous la présidence du premier adjoint conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le conseil municipal après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	1 299 790,58	2 361 858,72
Recettes	1 266 344,55	2 637 965,40

Résultat de l'exercice	-33 446,03	276 106,68
Résultat antérieur	-662 553,70	576 480,84
Résultat de clôture	156 587,79	

et donne quitus au Maire.

**- Budget annexe « Parkings couverts » -**

Vu le CGCT et notamment les articles L2121-31 et L1612-12 et suivants,  
Vu les délibérations du conseil municipal approuvant le budget primitif en date du 18 mars 2010,  
Vu les décisions modificatives en date du 03/06/2010, du 13/08/2010 et du 10/12/2010,

Après avis de la commission des finances en date du 17/01 et 24/01/2011,

Ayant entendu l'exposé de Lucien Rastello, M. le Maire ayant quitté la salle au moment du vote et le conseil municipal siégeant sous la présidence du premier adjoint conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le conseil municipal après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	142 164,99	215 690,00
Recettes	108 297,71	345 002,99
Résultat de l'exercice	-33 867,28	129 312,99
Résultat antérieur	-86 247,04	800,30
Résultat de clôture	9 998,97	

et donne quitus au Maire.

**- Budget annexe « Forêts » -**

Vu le CGCT et notamment les articles L2121-31 et L1612-12 et suivants,  
Vu les délibérations du conseil municipal approuvant le budget primitif en date du 18 mars 2010,

Après avis de la commission des finances en date du 17/01 et 24/01/2011,

Ayant entendu l'exposé de Lucien Rastello, M. le Maire ayant quitté la salle au moment du vote et le conseil municipal siégeant sous la présidence du premier adjoint conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le conseil municipal après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	39 311,80	26 809,78
Recettes	19 481,55	103 523,27

Résultat de l'exercice	-19 830,25	76 713,49
Résultat antérieur	7 096,85	90 400,68
Résultat de clôture	154 380,77	

et donne quitus au Maire.

**- Budget annexe « Location de locaux aménagés » -**

Vu le CGCT et notamment les articles L2121-31 et L1612-12 et suivants,  
Vu les délibérations du conseil municipal approuvant le budget primitif en date du 18 mars 2010,  
Vu les décisions modificatives en date du 06/05/2010, du 03/06/2010, du 13/08/2010, du 17/09/2010, du 08/10/2010 et du 10/12/2010,

Après avis de la commission des finances en date du 17/01 et 24/01/2011,

Ayant entendu l'exposé de Lucien Rastello, M. le Maire ayant quitté la salle au moment du vote et le conseil municipal siégeant sous la présidence du premier adjoint conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le conseil municipal après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	123 857,21	11 420,00
Recettes	569 539,42	19 156,15
Résultat de l'exercice	445 682,21	7 736,15
Résultat antérieur	-477 403,69	45 495,75
Résultat de clôture	21 510,42	

et donne quitus au Maire.

*Gérard Berger - Maire -  
~ réintègre la salle et reprend la présidence de séance ~*

**3.2 COMPTES DE GESTION 2010 : ADOPTION**

**- Budget principal -**

Vu le CGCT et notamment ses art. L1612-12 et suivants,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune de Morzine Avoriaz et du compte de gestion du receveur, ayant entendu l'exposé de Lucien Rastello,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOPTE le COMPTE DE GESTION du receveur pour l'exercice 2010 et lui donne quitus pour la gestion exercée entre le 01/01 et le 31/12/2010.

**- Régie du parc des sports -**

Vu le CGCT et notamment ses art. L1612-12 et suivants,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune de Morzine Avoriaz et du compte de gestion du receveur, ayant entendu l'exposé de Lucien Rastello,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOPTE le COMPTE DE GESTION du receveur pour l'exercice 2010 et lui donne quitus pour la gestion exercée entre le 01/01 et le 31/12/2010.

**- Budget annexe « Eau et assainissement » -**

Vu le CGCT et notamment ses art. L1612-12 et suivants,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune de Morzine Avoriaz et du compte de gestion du receveur, ayant entendu l'exposé de Lucien Rastello,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOPTE le COMPTE DE GESTION du receveur pour l'exercice 2010 et lui donne quitus pour la gestion exercée entre le 01/01 et le 31/12/2010.

**- Budget annexe « Parkings couverts » -**

Vu le CGCT et notamment ses art. L1612-12 et suivants,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune de Morzine Avoriaz et du compte de gestion du receveur, ayant entendu l'exposé de Lucien Rastello,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOPTE le COMPTE DE GESTION du receveur pour l'exercice 2010 et lui donne quitus pour la gestion exercée entre le 01/01 et le 31/12/2010.

**- Budget annexe « Forêts » -**

Vu le CGCT et notamment ses art. L1612-12 et suivants,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune de Morzine Avoriaz et du compte de gestion du receveur, ayant entendu l'exposé de Lucien Rastello,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**



**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte le COMPTE DE GESTION du receveur pour l'exercice 2010 et lui donne quitus pour la gestion exercée entre le 01/01 et le 31/12/2010.

**- Budget annexe « Location de locaux aménagés » -**

Vu le CGCT et notamment ses art. L1612-12 et suivants,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune de Morzine Avoriaz et du compte de gestion du receveur, ayant entendu l'exposé de Lucien Rastello,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte le COMPTE DE GESTION du receveur pour l'exercice 2010 et lui donne quitus pour la gestion exercée entre le 01/01 et le 31/12/2010.

**3.3 RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 : AFFECTATION**

**- Budget principal -**

Le résultat de clôture 2010 laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 5 390 421,10 € et un déficit de la section d'investissement de 3 809 928,82 €, soit un solde de clôture excédentaire de 1 580 492,28 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ces résultats, au sein du budget primitif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

DECIDE :

- de reporter le déficit d'investissement de 3 809 928,82 € au compte 001,
- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 3 790 671,46 € au compte 1068,
- d'approuver les reports de dépenses pour 2 300 115,61 € et de recettes pour 2 319 372,97 € tels qu'ils sont indiqués dans l'état des restes à réaliser (soit un solde positif de 19 257,36 €),
- de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement soit 1 599 749,64 € au compte 002.

**- Régie du parc des sports -**

Le résultat de clôture 2010 laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 38 488,07 € et un excédent de la section d'investissement de 16 968,61 €, soit un solde de clôture excédentaire de 55 456,68 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ces résultats, au sein du budget primitif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

DECIDE :

- de reporter l'excédent d'investissement au budget primitif de 16 968,61 € au compte 001,
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 38 488,07 € au compte 002.

**- Budget annexe « Eau et assainissement » -**

Le résultat de clôture 2010 du budget de l'Eau et de l'Assainissement laisse apparaître un excédent de 852 587,52 € de la section de fonctionnement et un déficit de 695 999,73 € de la section d'investissement soit un solde de clôture excédentaire de 156 587,79 €.

Conformément à l'instruction M49, il convient d'affecter ces résultats, au sein du budget primitif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

DECIDE :

- de reporter le déficit d'investissement de 695 999,73€ au compte 001,
- d'affecter en priorité suivant l'instruction comptable M4, l'excédent de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs passées en 2010 soit 1 000,00 € au compte 1064,
- d'approuver les reports de dépenses pour 143 730,83 € et de recettes pour 16 600 € tels qu'ils sont indiqués dans l'état des restes à réaliser et de les financer par les ressources propres c'est-à-dire par l'excédent antérieur, soit un solde à financer de 127 130,83 €,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir le déficit et le solde des reports pour un montant de 822 130,56 € au compte 1068,
- de reporter le solde de l'excédent à la section de fonctionnement pour un montant de 29 456,96 € au compte 002.

**- Budget annexe « Parkings couverts » -**

Le résultat de clôture 2010 de la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 130 113,99 € et un déficit de 120 114,32 € de la section d'investissement soit un solde de clôture excédentaire de 9 998,97 €.

Conformément à l'instruction M4, il convient d'affecter ces résultats, au sein du budget primitif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

DECIDE :

- de reporter le déficit d'investissement soit 120 114,32 € au compte 001,

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 120 114,32 € au compte 1068,
- de reporter l'excédent de fonctionnement pour un montant de 9 998,97 € au compte 002.

**- Budget annexe « Forêts » -**

Le résultat de clôture 2010 laisse apparaître un déficit de 12 733,40 € de la section d'investissement et un excédent de 167 714,17 € de la section de fonctionnement soit un solde de clôture excédentaire de 154 380,77 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ces résultats, au sein du budget primitif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

DECIDE :

- de reporter le déficit d'investissement de 12 733,40 € au compte 001,
- d'approuver les reports de dépenses pour 7 170 € et de recettes pour 3 141,60 € tels qu'ils sont indiqués dans l'état des restes à réaliser,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 16 761,80 € au compte 1068,
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 150 352,37 € au compte 002.

**- Budget annexe « Location de locaux aménagés » -**

Le résultat de clôture 2010 laisse apparaître un déficit de 31 721,48 € de la section d'investissement et un excédent de 53 231,90 € de la section de fonctionnement soit un solde de clôture excédentaire de 21 510,42 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ces résultats, au sein du budget primitif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

DECIDE :

- de reporter le déficit d'investissement de 31 721,48 € au compte 001,
- d'approuver les reports de dépenses de 2 206 € tels qu'ils sont indiqués dans l'état des restes à réaliser,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 33 927,48 € au compte 1068,

- de reporter l'excédent de fonctionnement au budget primitif de 19 304,42 € au compte 002.

### **3.4 BUDGETS PRIMITIFS 2011 : APPROBATION**

#### **- Budget principal -**

Le résultat de clôture de l'exercice 2010 est excédentaire de 1 580 492,28 € ; il est intégré au budget primitif, suite au vote du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat.

Le conseil municipal a été destinataire de documents de synthèse retraçant l'ensemble des informations budgétaires permettant d'élaborer le projet de budget.

Le projet de budget primitif 2011 s'équilibre comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	21 192 688,14	24 291 181,04
Recettes	21 192 688,14	24 291 181,04

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte le BUDGET PRIMITIF 2011 de la commune, tel qu'il a été proposé,

AUTORISE M. le Maire à prendre en charge son exécution.

#### **- Régie du parc des sports -**

Le résultat de clôture 2010 est excédentaire de 55 456,68 € ; il est intégré au budget primitif, suite au vote du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat.

Le conseil municipal a été destinataire de documents de synthèse retraçant l'ensemble des informations budgétaires permettant d'élaborer le projet de budget.

Le projet de budget primitif 2011 s'équilibre comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	135 588,07	1 503 056,68
Recettes	135 588,07	1 503 056,68

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte le BUDGET PRIMITIF 2011 du budget «Régie du Parc des sports», tel qu'il a été proposé,

AUTORISE M. le Maire à prendre en charge son exécution.

**- Budget annexe « Eau et assainissement » -**

Le résultat de clôture 2010 est excédentaire de 156 587,79 € ; il est intégré au budget primitif, suite au vote du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat.

Le conseil municipal a été destinataire de documents de synthèse retraçant l'ensemble des informations budgétaires permettant d'élaborer le projet de budget.

Le projet de budget primitif 2011 s'équilibre comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	2 662 669,71	1 721 637,48
Recettes	2 662 669,71	1 721 637,48

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte le BUDGET PRIMITIF 2011 du budget «Eau et Assainissement», tel qu'il a été proposé,

AUTORISE M. le Maire à prendre en charge son exécution.

**- Budget annexe « Parkings couverts » -**

Le résultat de clôture de l'exercice 2010 est excédentaire de 9 998,97 € ; il est intégré au budget primitif, suite au vote du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat.

Le conseil municipal a été destinataire de documents de synthèse retraçant l'ensemble des informations budgétaires permettant d'élaborer le projet de budget.

Le projet de budget primitif 2011 s'équilibre comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	345 415,00	316 864,32
Recettes	345 415,00	316 864,32

La participation du budget principal à hauteur de 290 316,03 € (277 291,55 € en 2008, 280 748,73 € en 2009 et 302 882,52 € en 2010) est indispensable à l'équilibre financier de ce budget car l'équilibre économique n'est pas possible. Les parkings couverts sont utilisés durant les saisons d'hiver et d'été et les utilisateurs payent leur droit de place, suivant plusieurs tarifs applicables.

Néanmoins, les recettes ne couvrent que les dépenses de fonctionnement, l'annuité d'un montant de 300 000 € doit être couverte par le budget principal. L'analyse financière prospective montre une stabilité du recours à la subvention du budget principal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte le BUDGET PRIMITIF 2011 du budget « Parkings couverts », tel qu'il a été proposé,

AUTORISE M. le Maire à prendre en charge son exécution.

**- Budget annexe « Forêts » -**

Le résultat de clôture de l'exercice 2010 est excédentaire de 154 380,77 € ; il est intégré au budget primitif, suite au vote du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat.

Le conseil municipal a été destinataire de documents de synthèse retraçant l'ensemble des informations budgétaires permettant d'élaborer le projet de budget.

Le projet de budget primitif 2011 s'équilibre comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	240 324,87	218 986,67
Recettes	240 324,87	218 986,67

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte le BUDGET PRIMITIF 2011 du budget Forêts, tel qu'il a été proposé,

AUTORISE M. le Maire à prendre en charge son exécution.

**- Budget annexe « Location de locaux aménagés » -**

Le résultat de clôture 2010 est excédentaire de 21 510,42 € ; il est intégré au budget primitif, suite au vote du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat.

Le conseil municipal a été destinataire de documents de synthèse retraçant l'ensemble des informations budgétaires permettant d'élaborer le projet de budget.

Le projet de budget primitif 2011 s'équilibre comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	36 304,42	212 009,92
Recettes	36 304,42	212 009,92

Un point particulier est exposé ; il est nécessaire d'annuler des recettes de subventions passées en 2009 pour un montant total de 155 498,02 € sur les comptes 1312 et 1313 « Subventions amortissables » (crédits inscrits en dépense en 2011) et de les comptabiliser aux comptes 1322 et 1323 « Subventions non amortissables », car elles sont liées à des travaux effectués à la ferme de Serraussaix et les travaux sur les bâtiments ne s'amortissent pas.

Le principe comptable veut que l'amortissement des subventions soit calé sur les mêmes règles que l'amortissement des travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOPTE le BUDGET PRIMITIF 2011 du budget Location de Biens aménagés, tel qu'il a été proposé,

AUTORISE M. le Maire à prendre en charge son exécution.

### 3.5 FISCALITE

#### 3.5.1 Fixation des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2011

Lucien Rastello présente l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales reçu le 29/03/2011. Les bases prévisionnelles des 4 taxes (TH, FB, FNB et CFE) sont en augmentation de 4,53%, composée de 2% de variation forfaitaire nationale et de 2,53 % de variation physique.

Il est proposé au conseil municipal une augmentation uniforme de 2 % des taux applicables en 2011, soit :

- Taxe d'habitation 25,73 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75,85 %
- Contribution foncière des entreprises : 24,53 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Par 21 voix pour,**  
**01 abstention (Georges Geydet),**

ADOPTE les taux 2011, tels qu'ils ont été proposés.

## 4 DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

#### 4.1.1 Avenants présentés à la signature de M. le Maire

INTITULE MARCHE	LOT N°	INTITULE LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T.	% AUGMENTATION
Construction des ateliers municipaux d'Avoriaz	18	Electricité Courants Faibles	SPIE SUD-EST	9 064.80 €	3.04
Aménagement fosse à fumier et à lisier dans les Ecuries d'Avoriaz	1	Gros-œuvre	BASSANI	5 344.10 €	4.99
Construction		Maîtrise	DDT de la	Suppression	

d'un Pont au lieu-dit « Le Plan »		d'œuvre	Haute-Savoie	des missions ACT, VISA, DET et AOR	
-----------------------------------	--	---------	--------------	------------------------------------	--

#### 4.1.2 Marchés présentés à la signature de M. le Maire

INTITULE MARCHÉ	LOT N°	INTITULE LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
Réaménagement de l'accueil à Avoriaz	1	VRD	BENEDETTI	362 912.18 €
	2	Démolition Gros-Œuvre	GILETTO	316 036.23 €
	8	Plomberie Sanitaire	MUFFAT Pierre-Yves	33 972.60 €
	9	Cloisons Faux Plafonds Peinture	CASSET Michel	58 461.41 €

## 5 QUESTIONS DIVERSES

### 5.1 Questions diverses

#### Journée propreté :

Odile Muller rappelle que cette journée propreté a lieu ce dimanche 17 avril 2011.

Par ailleurs, elle demande que la police municipale signale tous les cas de dépôts sauvages de déchets.

Lionel Gaymard souligne le manque de passage par les camions du SIVOM de la vallée d'Aulps pour la collecte des ordures ménagères.

#### Informations d'Odile Muller :

- Concernant les activités périscolaires, L'Outa va faire un essai, après les vacances de Pâques, pour accueillir les enfants le mercredi. Si celle-ci s'avère concluante le principe sera prérennisé à l'année.

La convention de mise à disposition des locaux de l'école maternelle sera donc amendée en conséquence.

- La classe de mer de l'école élémentaire publique est supprimée pour cette année et remplacée par un stage de voile pour les CM2 de la classe de Magali Charrière et par la réalisation d'un court métrage pour ceux de Philippe Labarre. La commune financera une partie de ses activités.



*~ Séance levée à 21 H 10 ~*

*Fait à MORZINE, le 19 avril 2011.*

*Gérard BERGER,  
Maire de MORZINE-AVORIAZ.*